

FAUCHE DES PRAIRIES PERMANENTES : ADAPTER SES PRATIQUES EN FONCTION DE SON SYSTEME

Comprendre les liens entre ses pratiques de fauche, le comportement alimentaire du troupeau et le fonctionnement de la végétation.

Objectifs de la formation

Identifier les profils de croissance et de maturation des végétations présentes sur sa ferme. Déterminer la quantité et la qualité des fourrages selon le niveau de production recherché et sa conduite d'alimentation. Considérer les implications de la fauche

Enjeux

En considérant que les pratiques de fauche ne sont pas sans conséquence sur le rendement, la valeur du fourrage, la répartition annuelle de l'offre alimentaire et la place que tient le pâturage dans l'alimentation du troupeau, connaître la diversité des modalités de récolte et leurs implications permet de choisir des pratiques cohérentes avec ses objectifs (de production animale, de planification du chantier de récolte, d'articulation avec le pâturage...).

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire.

Déroulé

Apports théoriques + Observation de foins + Visite de 2 parcelles pour mettre en lien caractéristiques de la parcelle, mode d'exploitation parcellaire, qualité du foin récolté, besoins des animaux, évolution de la flore.

Dates, lieux et intervenants

30 sept 2019 (38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse)
09:30 - 17:30 (7hrs) 38950 St-Martin-le-Vinoux

Philippe Mestelan de SCOPELA – Méthode Patur'ajuste

Co-organisateur(s)

Partenaire(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires

Organisée par ADDEAR 38

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 22/09/2019

Tarifs

Adhérent 0€

Non agricole 60€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Caution de 50 € à envoyer pour valider votre inscription (restituée le jour de la formation) / NB : 154 € sont pris en charge par le VIVEA pour les personnes éligibles*, dans la limite de votre plafond annuel de 2000 €.

Plus de renseignements

Charlène Mignot

addear38@wanadoo.fr

Addear 38 - 09 60 03 50 14

117, rue des Alliés

38 030 Grenoble

Repas partagé sur place